

INFORMATION SUR LA CONCERTATION AVEC LE PUBLIC

Par délibération du 18 mars 2009, la CCBS a prescrit la révision du Schéma Directeur de la Boucle de Montesson (SDBM) valant élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Boucle de la Seine  
A cette occasion a été définies les modalités de concertation suivantes avec, notamment, la population des 7 communes membres de la CCBS :

- 1 « Affichage pendant un mois au siège de la CCBS, dans les bureaux de la C.C.B.S. et sur les panneaux municipaux des 7 communes membres répartis sur l'ensemble du territoire intercommunal d'un avis précisant les modalités de concertation,
- 2 Durant toute l'élaboration de la révision du SDBM valant élaboration du SCOT de la Boucle de la Seine jusqu'à l'arrêt du projet de SDBM révisé, exposition permanente au siège de la CCBS, dans les bureaux de la C.C.B.S. et dans chacune des 7 communes membres, aux jours et heures d'ouverture habituels avec mise à disposition au public d'un registre destiné à recueillir les avis de la population, des associations locales et autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole,

Cette exposition comportera, notamment :

- des panneaux de présentation ou autres supports présentant la procédure applicable, rappelant les objectifs assignés, les principes directeurs et partis d'aménagement faisant l'objet des études et travaux en cours
- des synthèses de rapport d'études réalisées au fur et à mesure de l'état d'avancement de la procédure.

La date d'ouverture de cette exposition permanente fera l'objet d'une information préalable de la population concernée 1 mois avant sa tenue par, notamment, affichage au siège de la CCBS, dans les bureaux de la C.C.B.S. et sur les panneaux municipaux des 7 communes membres, insertion sur les sites internet des 7 communes membres ainsi que tout autre moyen susceptible de favoriser la meilleure information possible du public

Tout au long de l'élaboration du projet de révision du SDBM, le public sera informé en utilisant l'ensemble des moyens de communication de la CCBS ainsi que des 7 communes membres (sites internet, journaux municipaux, affichage), de l'état d'avancement du dossier présentant les évolutions en cours et mis à la disposition du public aux heures et jours ouvrables de la mairie.

- 3 Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure de révision du SDBM, diffusion dans le cadre des journaux municipaux de chacune des communes membres de la CCBS, de 3 articles au moins portant notamment sur le diagnostic, le PADD, les principales orientations susceptibles d'être arrêtées.
- 4 Organisation d'une réunion publique au moins ou, si nécessaire, plusieurs dans chacune des communes membres de la CCBS dont la ou les dates fera/ont l'objet 1 mois avant sa/leur tenue d'une information préalable auprès de la population de la Boucle de la Seine par, notamment, affichage sur les panneaux municipaux de chacune des communes membres, insertion sur leurs sites internet, ainsi que tout autre moyen susceptible de favoriser la meilleure information possible du public.

La CCBS se réserve, par délibération ultérieure, la possibilité, en tant que de besoin, de préciser les modalités de concertation susvisées ».

La présente information a pour objet de fixer, comme prévu, 1 mois avant sa tenue, la date d'ouverture de l'exposition permanente qui se tiendra au siège de la CCBS ainsi que dans chacune des communes membres de la CCBS (Carrières-sur-Seine, Chatou, Croissy-sur-Seine, Houilles, Montesson, Sartrouville et le Vésinet) aux heures et jours ouvrables de la CCBS ainsi que de chacune des communes précitées à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Cette exposition permanente, se tiendra tout au long de l'élaboration du SCOT de la Boucle de la Seine jusqu'à l'arrêt du projet dudit SCOT par le conseil communautaire de la CCBS.

Dans un premier temps, cette exposition comportera, notamment, 8 panneaux présentés sur support numérique expliquant :

- Ce qu'est un SCOT,
- La procédure d'élaboration d'un SCOT,
- Le diagnostic ayant trait, d'une part, aux transports et déplacements et, d'autre part, à la population et l'emploi,
- L'état initial de l'environnement avec 2 panneaux,
- Les enjeux du SCOT de la Boucle de la Seine.

Il est rappelé que tout au long de l'élaboration du projet de révision du SDBM valant élaboration du SCOT de la Boucle de la Seine, le public sera informé en utilisant l'ensemble des moyens de communication de la CCBS ainsi que des 7 communes membres (sites internet, journaux municipaux, affichage), de l'état d'avancement du dossier présentant les évolutions en cours avec la mise en place de nouveaux panneaux ou de documents d'études mis à la disposition du public dans le cadre de l'exposition permanente évolutive aux heures et jours ouvrables de la CCBS ainsi que de chacune des communes membres.

En outre, il est important de mentionner qu'aussi bien à la CCBS que dans chacune des 7 communes membres, est mis à disposition au public un registre destiné à recueillir les avis de la population mais aussi des associations locales et autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole.

Chacun et chacune d'entre vous sont invités à faire valoir ses propositions, suggestions ou critiques.



Le Président de la C.C.B.S.,  
**Christian MUREZ**  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite